

À PROPOS DE CIME AVENTURES

Cime Aventures est une entreprise familiale fondée en 1989 et ayant pour mission de faire vivre des moments mémorables à ses visiteurs de façon rentable et durable en ayant du plaisir à travailler. Au sein de l'équipe, le bien-être, le sentiment d'appartenance et la transparence sont des valeurs fondamentales. Le mode de gestion adopté par l'entreprise est basé sur les rôles et responsabilités plutôt que sur les liens hiérarchiques.

SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Au sein de l'équipe des opérations, le/la patrouilleur.euse en rivière est appelé.e à :

- Faciliter la descente d'un maximum de participants sur la rivière.
- Offrir une formation avant les départs et à assister les participants dans le besoin durant la descente.
- S'assurer que les délais d'arrivée aux différents points prévus dans l'entente de cohabitation avec les autres utilisateurs sont respectés.
- Ouvrir la rivière, être vers le centre des groupes, être fixe au rapide le Malin ou à fermer la rivière.
- Intervenir en cas d'urgence et, au besoin, à communiquer avec Cime Aventures pour demander une évacuation ou des renforts.

SAISON D'OPÉRATIONS :

Début du mois de juin jusqu'à la mi-septembre

Date d'entrée en fonction : 6 juin 2022

EXIGENCES

- Maîtrise du français et base en anglais ;
- Être majeur (18 ans ou plus) ;
- Une (1) année ou plus d'expérience en tourisme d'aventure ou expérience équivalente ;
- Formation en premiers soins en régions éloignées (40 heures minimum) et RCR ;
- Niveau II de canot en eau vive Duo (FQCK ou équivalent) et Niveau II sauvetage en eau vive (Société de sauvetage);
- Expérience en animation de groupe et facilité à communiquer auprès des visiteurs;
- Bonne forme physique.

ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Travailler chez Cime Aventures c'est :

- Un programme d'accueil et d'intégration à l'entreprise et une formation "in situ" spécifique au rôle ;
- Du travail extérieur et intérieur, peu importe les conditions météorologiques ;
- Une culture d'entreprise saine, qui valorise la santé, la sécurité et le bien-être au travail ;
- Un minimum de deux jours de congé consécutifs par semaine ;
- La gratuité pour les descentes de rivières et pour l'utilisation des équipements nautiques ;
- L'accès aux neuf spectacles présentés durant la saison estivale ;
- Le comité social : plusieurs soirées d'équipe organisées pendant la saison ;
- Un fort esprit de communauté entre les membres de l'équipe.

Salaire à l'entrée : 17,00\$ / h auquel s'ajoute une prime de 1,00\$ par heure travaillée versée rétroactivement sur complétion des termes du contrat de travail (applicable dès la première saison applicable dès la première saison de travail à temps plein ou à partir d'une deuxième saison de travail à temps partiel).